



## Partenariats multiacteurs (MAP)

Chapitre 2302, titres 687 76 et 687 71

Les partenariats multiacteurs (MAP) permettent de déclencher des changements sociaux profonds en face des défis complexes qui ne peuvent pas être abordés de manière satisfaisante par un projet à promotion privé classique. Dans le cas des MAP, une organisation non gouvernementale (ONG) allemande coopère à long terme avec des acteurs de l'économie, de l'État, de la science ainsi que de la société civile nationale/ locale dans le pays partenaire pour élaborer ensemble et sur un pied d'égalité des solutions possibles aux défis complexes. Un partenariat institutionnalisé est créé auquel tous les acteurs participent avec leurs expériences et ressources.

En règle générale, le budget des partenariats multiacteurs initiés par la société civile varie entre 250 000 et 1,5 million d'euros. La durée est tout d'abord limitée à 4 exercices budgétaires, une phase ultérieure étant possible.

Selon l'état dans le processus de développement d'un MAP :

- des structures de dialogue durables dans le pays partenaire et/ou en Allemagne sont créées ou étoffées, qui mènent à l'établissement d'un partenariat à long terme et institutionnalisé ;
- des objectifs sont élaborés sur un pied d'égalité, ainsi que des règles et mécanismes pour la phase concernée du MAP. Cela comprend aussi une approche stratégique, ou une conception de processus ;
- des contributions concrètes des différents acteurs visant à la réalisation commune des objectifs sont identifiées et une procédure d'établissement de rapports est adoptée pour vérifier les contributions des acteurs et le degré de réalisation des objectifs du MAP ;
- Les mesures avec des effets transformatifs sociétaux dans les pays partenaires sont normalement un élément essentiel du partenariat multiacteurs. Pour ce faire, des objectifs dans les différents pays sont développés et mis en œuvre et des « leçons apprises » sont élaborées.

L'ONG à l'origine de la demande ainsi que les ONGs partenaires dans les pays partenaires assurent la coordination.

Vu que dans le cadre des projets de partenariats multiacteurs, il y a aussi une étroite coopération avec des acteurs politiques en Allemagne et dans le pays partenaire, le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) est impliqué dans la concertation par rapport à la demande. Le BMZ promeut et appuie le projet de partenariats multiacteurs sur le plan politique si cela est judicieux et nécessaire pour le succès du partenariat.

### Démarcation :

Les partenariats multiacteurs, caractérisés par une coopération à long terme et institutionnalisée, doivent être distingués d'autres approches impliquant une pluralité de parties prenantes, telles que les dialogues sectoriels ou les projets de promoteurs privés impliquant les entreprises.



Les dialogues sectoriels sont normalement beaucoup moins institutionnalisés et ont des objectifs moins concrets et moins des obligations de rendre des comptes.

Les coopérations entre des mesures de promoteurs privés et des entreprises au niveau micro ne poursuivent normalement pas d'objectifs aux niveaux méso et macro et n'ont pas la prétention de faciliter des transformations à grande échelle. D'autres programmes et projets dans la promotion PT classique utilisent une approche impliquant une pluralité de parties prenantes et travaillent également avec différents partenaires à plusieurs niveaux d'intervention lors de la mise en œuvre des activités de projet. Dans ce cas, il n'y a cependant pas de structures de gouvernance et de dialogue explicites qui sont créées pour atteindre un impact transformationnel sur la base d'une concertation commune.

**Prérequis** nécessaire pour la promotion de projets MAP :

- un minimum de trois ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets entre le promoteur privé allemand et le partenaire local avec une approche multiniveaux dans le pays partenaire, subventionnés par le BMZ ou d'autres ministères fédéraux ;
- une bonne mise en réseau du promoteur privé allemand et du partenaire local, une capacité de dialogue interinstitutionnel prouvée pour susciter la participation des acteurs nécessaires et les mobiliser ainsi que des capacités dans la prise d'influence politique (plaidoyer) ;
- des expériences dans le secteur ainsi que dans la coopération avec les acteurs devant être impliqués dans le cadre du projet MAP, issus de la société civile, de l'économie, de l'État et de la science ;
- la participation à des mesures de formation et de perfectionnement en matière d'approche MAP et de mise en œuvre de projets MAP par l'intermédiaire d'Engagement Global/bengo ;
- la concertation avec Engagement Global/bengo en ce qui concerne l'idée de projet MAP avant la présentation du projet lors de la requête de planification annuelle. Pour ce faire, une Concept Note est remise ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité avec une analyse des acteurs intégrée dont les termes de référence (description des prestations) sont fixés avec bengo (voir Guide pour l'étude de faisabilité : <https://bengo.engagement-global.de/dokumente.html>).

**Simplifications des procédures :**

Les efforts nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre d'un projet MAP sont beaucoup plus élevés par rapport aux projets PT classiques.

C'est pourquoi les simplifications des procédures suivantes ont été introduites :

1. En raison de leur grande importance politique, une attention spéciale est accordée aux demandes de projet MAP dans le cadre de la priorisation des projets par le BMZ.
2. Fonds propres : pour appuyer la mise sur pied de structures de dialogue, pour lesquelles le promoteur privé allemand ne peut générer des dons ou faire participer les partenaires que de façon très limitée, **les fonds propres requis pour les projets MAP ne s'élèvent qu'à 10 pour cent.**
3. Possibilités de financement d'activités de réseau et de frais de personnel liés au projet, dans des cas exceptionnels justifiés explicitement, en Allemagne (appréciation au cas par cas selon le contexte).
4. Un forfait de frais administratifs, en règle générale 14 pour cent, est possible.



5. En comparaison aux projets de promoteurs privés classiques, outre le forfait de frais administratifs à hauteur de 14 pour cent, les frais de mise en œuvre suivants peuvent être financés pour les projets MAP :

<b>Forfait de frais administratifs (jusqu'à 14%)</b>	<b>Frais de mise en œuvre</b>
Frais de bureau	Dépenses de fonctionnement et de personnel liées au projet (dans le cadre de la mise sur pied et du renforcement de structures de dialogue MAP) dans les pays partenaires
Dépenses de fonctionnement et de personnel générales en Allemagne (coordination du projet, administration du projet, service de comptabilité)	Services de coordination technique en Allemagne ou dans le pays partenaire, structures de gestion, expertes et experts, assistance de projet dans le cadre de la mise sur pied de structures de dialogue MAP
Ateliers de planification relatifs au MAP	Réunions de coordination et de pilotage des partenaires de dialogue MAP dans le pays partenaire
Réunions de coordination générales pour la mise en œuvre de projets	Groupes de travail et réunions spécialisées des acteurs MAP/parties prenantes
Voyages de supervision de projets supplémentaires	Voyages internationaux et réunions de coordination des partenaires de dialogue MAP pour renforcer la structure MAP
	Relations publiques pour la mise sur pied et/ou le renforcement des structures MAP

6. Possibilité d'une phase ultérieure : pour amplifier les résultats de la première phase, l'approbation d'une phase ultérieure est possible. Cette dernière ne peut toutefois pas être confirmée dès le début de la première phase. De cette manière, la première phase de projet doit, elle aussi, comprendre un objectif pouvant être atteint et réalisé de façon durable et déployer des effets lors de la mise sur pied des structures de dialogue MAP, et ceci indépendamment d'une phase ultérieure.

#### **Directives et conditions de rapportage :**

Les Directives en matière de promotion de promoteurs privés du 1er janvier 2016 et de Promoteurs-privés-Least Developed Countries (PT-LDC) du 18 janvier 2021 s'appliquent aussi aux projets MAP.

Les conditions suivantes s'appliquent au rapportage (rapportage intermédiaire et rapportage final) :

- un rapport financier,
- un rapport narratif se référant à la matrice d'impacts dans lequel la conception de processus et les phases de développement du MAP sont mises en évidence.
- Le suivi des succès et défis rencontrés lors de la mise sur pied et du développement des structures MAP.